

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°189

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

---

Direction de la Prévention et de la Sécurité/

OBJET : Stationnement payant : rapport annuel des recours gracieux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 2333-120-15, et L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 63 ;

Vu l'ordonnance n°2015-401 du 9 avril 2015 relative à la gestion et au recouvrement et à la contestation du Forfait de Post-Stationnement prévu à l'article L. 2333.87 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2011-348 du 20 mai 2011 modifié portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

Vu le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit dans son article 2 la nature des informations devant figurer dans le rapport annuel présenté au Conseil municipal prévu à l'article R. 2333-120-15 ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 modifié fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R. 2333.10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2017 relative à la mise en place du Forfait de Post Stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant le rapport annuel relatif aux RAPO 2019, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

Considérant le rapport annuel relatif aux RAPO du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 novembre

2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel 2019 et du rapport annuel partiel 2020 portant sur les indicateurs des Recours Administratifs Préalables Obligatoires prévus par le Décret n°2015-557 du 20 mai 2015, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

Reçue en préfecture le : 18/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201217-lmc118434-DE-1-1  
Publiée le : 18/12/20  
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANÇLET

